



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9235^e séance

Jeudi 5 janvier 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ishikane	(Japon)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Spasse
	Brésil	M. Cunha Pinto Coelho
	Chine	M. Sun Zhiqiang
	Émirats arabes unis	M ^{me} Shaheen
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Gabon	M ^{me} Bongo
	Ghana	M. Agyeman
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 29 décembre 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/1016)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Souhaits de bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité et remerciements aux membres sortants

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que le Conseil de sécurité tient sa première séance de l'année, je voudrais chaleureusement présenter à tous les membres du Conseil de sécurité, de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétariat mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Puisque je préside la première séance du Conseil pour l'année 2023, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres : l'Équateur, le Japon, Malte, le Mozambique et la Suisse. Nous attendons avec intérêt leur participation aux travaux du Conseil. Leur expérience et leur sagesse seront d'une aide précieuse pour le Conseil dans l'exercice de ses responsabilités.

Je saisis également cette occasion pour exprimer la reconnaissance du Conseil aux membres sortants – l'Inde, l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège – pour leurs importantes contributions aux travaux du Conseil durant leurs mandats.

Remerciements à la Présidente sortante

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M^{me} Ruchira Kamboj, Représentante permanente de l'Inde, qui a assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de décembre. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadrice Kamboj et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel elles ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 29 décembre 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/1016)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Adedeji Ebo, Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/1016, qui contient le texte d'une lettre datée du 29 décembre 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M. Ebo.

M. Ebo (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner l'occasion de leur faire le point sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne. Je présente cet exposé au nom de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, qui est actuellement absente du Bureau.

Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres non permanents du Conseil, à savoir l'Équateur, le Japon, Malte, le Mozambique et la Suisse. La Haute-Représentante se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec chacun d'entre eux sur cette question importante.

Depuis le dernier examen de cette question par le Conseil (voir S/PV.9207), et conformément à la pratique établie, le Bureau des affaires de désarmement a poursuivi ses contacts réguliers avec ses homologues de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au sujet des activités de cette dernière en lien avec la résolution 2118 (2013).

Les efforts de l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC pour clarifier toutes les questions en suspens liées à la déclaration initiale et aux déclarations suivantes de la République arabe syrienne n'ont pas progressé depuis la dernière séance du Conseil consacrée à cette question. Malheureusement, tous les efforts déployés par le Secrétariat technique de l'OIAC pour organiser la prochaine série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne n'ont toujours pas porté leurs fruits.

Comme les membres du Conseil en ont été précédemment informés, dans le but d'aider la République arabe syrienne à régler les 20 questions qui restent en suspens, le Secrétariat technique de l'OIAC a fourni à

la République arabe syrienne la liste des déclarations en suspens et autres documents demandés par l'Équipe d'évaluation des déclarations depuis 2019. J'ai cependant été informé que le Secrétariat technique de l'OIAC n'avait toujours pas reçu les informations qu'il a demandées à la République arabe syrienne.

Au vu de cette situation, et dans le cadre de ses efforts incessants pour s'acquitter de son mandat, le Secrétariat technique de l'OIAC a informé l'autorité nationale syrienne de son intention d'envoyer une équipe réduite pour mener des activités limitées dans le pays en République arabe syrienne du 17 au 22 janvier. Je crois savoir que la République arabe syrienne a accueilli favorablement l'intention du Secrétariat technique de l'OIAC d'envoyer une équipe réduite et a demandé des informations supplémentaires afin de prendre les dispositions nécessaires.

La pleine coopération de la République arabe syrienne avec le Secrétariat technique de l'OIAC est indispensable pour régler toutes les questions en suspens. Comme cela a été souligné à maintes reprises, eu égard aux lacunes, incohérences et disparités recensées qui n'ont pas été résolues, le Secrétariat technique estime que la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète, conformément à la Convention sur les armes chimiques. Le Secrétariat technique de l'OIAC reste pleinement déterminé à garantir l'application complète par la République arabe syrienne de toutes ses obligations en matière de déclaration et à l'aider à s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention, des décisions des organes directeurs de l'OIAC et de la résolution 2118 (2013). Je saisis cette occasion pour réaffirmer le plein appui de la Haute-Représentante à l'intégrité, au professionnalisme, à l'impartialité, à l'objectivité et à l'indépendance des travaux de l'OIAC.

Concernant les inspections dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques (CERS) à Barzé et à Jamraya, j'ai été informé que le Secrétariat technique de l'OIAC continue de planifier la prochaine série d'inspections, prévue pour 2023. J'ai le regret d'informer le Conseil que la République arabe syrienne n'a pas encore fourni suffisamment d'informations ou d'explications techniques permettant au Secrétariat technique de l'OIAC de clore le dossier concernant la détection en novembre 2018 d'un produit chimique visé au tableau 2 dans les installations du CERS à Barzé. Le Secrétariat technique n'a pas non plus reçu les informations qu'il a demandées à la République arabe syrienne concernant le mouvement non autorisé des deux cylindres liés à l'incident relatif à des armes

chimiques survenu à Douma le 7 avril 2018, qui ont été détruits lors d'une attaque contre une installation de fabrication d'armes chimiques. J'engage la République arabe syrienne de répondre de toute urgence à toutes les demandes du Secrétariat technique de l'OIAC.

Pour ce qui est de l'invitation adressée par le Directeur général de l'OIAC au Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne à se rencontrer en personne, je note que, bien que le Secrétariat technique soit toujours dans l'attente d'une réponse de la République arabe syrienne sur la dernière version de l'ordre du jour, qui lui avait été remise en décembre 2021, la République arabe syrienne a suggéré de tenir une réunion préliminaire à Beyrouth. Depuis lors, comme les membres du Conseil en ont déjà été informés, la communication entre les points focaux chargés des préparatifs de la réunion entre le Directeur général et le Ministre a été relancée par le Secrétariat technique, et la République arabe syrienne y a donné suite. En ce qui concerne l'accord tripartite conclu entre l'OIAC, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et la République arabe syrienne, je crois comprendre que, le 8 décembre 2022, toutes les parties ont convenu de signer une prorogation pour une période de six mois allant du 1^{er} janvier au 30 juin inclus.

La Mission d'établissement des faits de l'OIAC m'a informé qu'elle continue d'étudier toutes les informations disponibles concernant les allégations d'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne. Dans ce contexte, je crois comprendre que la Mission s'est déployée en République arabe syrienne du 6 au 12 novembre 2022 pour mener des entretiens avec des témoins concernant plusieurs des incidents en cours d'examen. L'Équipe d'enquête et d'identification poursuit également ses investigations sur les événements pour lesquels la Mission d'établissement des faits a conclu que des armes chimiques avaient été utilisées, ou probablement utilisées, en République arabe syrienne, et publiera de nouveaux rapports en temps utile.

S'agissant de la décision intitulée « Contrer la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne » (C-25/DEC.9), adoptée le 21 avril 2021, j'ai été informé que, malheureusement, la République arabe syrienne n'avait encore pris aucune des mesures énoncées au paragraphe 5 de la décision EC-94/DEC.2. Le Secrétariat technique de l'OIAC continuera de s'entretenir avec la République arabe syrienne concernant leur application et de faire rapport au Conseil exécutif de l'OIAC, conformément à son mandat.

Tout emploi d'armes chimiques est inacceptable, et l'absence d'application du principe de responsabilité pour l'emploi de telles armes est une menace pour la paix et la sécurité internationales et un danger pour nous tous. Il est donc impératif que tous ceux qui osent utiliser des armes chimiques rendent des comptes. Alors que nous entamons une nouvelle année, j'espère sincèrement que les membres du Conseil s'uniront sur cette question. Le Bureau des affaires de désarmement se tient prêt à fournir tout l'appui et toute l'assistance possibles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ebo de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité. Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux membres non permanents du Conseil, à savoir Malte, le Mozambique, la Suisse et l'Équateur. Nous leur souhaitons plein succès et des travaux fructueux.

Il est dommage de commencer la nouvelle année de travail avec une énième séance sur le dossier des armes chimiques syriennes. Ces séances suscitent une certaine lassitude en raison de leur manque total de valeur ajoutée. Comme d'autres membres du Conseil, nous avons répété à maintes reprises qu'il est inutile que le Conseil de sécurité aborde ce sujet tous les mois, juste pour le principe et pour satisfaire les objectifs de politique intérieure de certains pays occidentaux. Cette attitude dévalorise les débats du Conseil et sape son autorité. Étant donné que le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, Fernando Arias, continue d'inventer des prétextes pour éviter de se présenter aux séances d'information du Conseil, et qu'il se tire d'affaire en publiant le même rapport chaque mois, nous demandons que l'on respecte le temps des membres du Conseil et optimise le calendrier de ces séances. Tant que cela ne sera pas le cas, nous ne voyons pas l'intérêt d'engager une discussion de fond sur ce dossier.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec eux. Ma délégation est heureuse de les voir siéger au Conseil. Nous vous adressons, Monsieur le Président, nos félicitations. Nous ne pouvons imaginer une délégation meilleure et plus expérimentée que

la délégation japonaise à la tête du Conseil, pour nous guider en ce début d'année. Je tiens également à remercier M. Ebo de son exposé utile et instructif.

Je voudrais commencer par dire que nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour fournir des informations crédibles et détaillées sur les progrès, ou l'absence de progrès, de la Syrie en ce qui concerne l'élimination complète et vérifiable de son programme d'armes chimiques.

Mon collègue russe a déclaré qu'il était dommage de commencer notre nouvelle année par ce débat. Je ne partage pas cet avis. Malheureusement, il est tristement approprié que nous commencions une nouvelle année au Conseil de sécurité en examinant une fois de plus l'utilisation répétée d'armes chimiques par le régime d'Al-Assad et ses manquements aux obligations qui lui incombent au titre de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013).

Cela a été une bonne nouvelle d'apprendre que l'Équipe d'évaluation des déclarations sera bientôt en Syrie. Nous nous en félicitons. Il est indispensable que l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC soit autorisée à reprendre véritablement ses travaux, et ce, parce que de nombreuses questions concernant la déclaration de la Syrie restent sans réponse. En particulier, le régime n'a pas encore fourni d'explication crédible concernant la détection, en 2018, d'un produit chimique inscrit au Centre d'études et de recherches scientifiques à Barzé. Par ailleurs, le régime d'Al-Assad n'a toujours pas fourni d'explication crédible concernant la destruction de deux cylindres de chlore liés à l'attaque à l'arme chimique de Douma. Et il n'a pas fourni non plus les documents demandés à de nombreuses reprises par l'Équipe d'évaluation des déclarations depuis 2019, qui permettraient de faire la lumière sur le programme d'armes chimiques du régime dans son ensemble.

Malgré le fait que les affirmations répétées de la Fédération de Russie au Conseil selon lesquelles le Directeur général de l'OIAC n'a pas rencontré le régime d'Al-Assad, nous constatons qu'en réalité, c'est le régime qui fait obstruction à la programmation d'une telle rencontre depuis le mois de juin 2021. Le régime d'Al-Assad et ses alliés russes se plaignent du fait que les experts de l'OIAC ont outrepassé leur mandat, ce qui est manifestement faux. Mais à quoi d'autre devrions-nous nous attendre de la part de la Russie, un pays qui tente à peine de masquer son recours répété aux armes chimiques et à la désinformation ?

Il n'y a rien d'importun à exiger du régime qu'il s'acquitte des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques, à laquelle il a adhéré de son plein gré en 2013 pour violer peu de temps après l'une de ses principales interdictions. L'OIAC et l'ONU ont conclu de manière indépendante que le régime a utilisé des armes chimiques à huit reprises, et les efforts inlassables de l'Équipe d'évaluation des déclarations ont amené le régime à modifier sa déclaration à 17 reprises. Ce comportement ne nous incite guère à avoir confiance dans le régime d'Al-Assad.

Pour terminer, les États-Unis appellent une fois encore le régime à s'acquitter de ses obligations et à cesser immédiatement de faire obstruction aux équipes d'experts de l'OIAC afin que nous puissions régler une fois pour toutes la question de l'emploi d'armes chimiques par la Syrie.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation japonaise, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité. Je souhaite également une chaleureuse bienvenue au Japon et à tous les autres nouveaux membres non permanents du Conseil, à savoir l'Équateur, Malte, le Mozambique et la Suisse. Les trois membres africains du Conseil de sécurité se réjouissent à la perspective de travailler en étroite collaboration avec eux durant leur mandat. Nous rendons également hommage à l'Inde, Présidente du Conseil pour le mois de décembre 2022, ainsi qu'aux autres membres sortants du Conseil, à savoir l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège, et nous chérissons le travail que nous avons accompli ensemble au cours de l'année écoulée. J'ai l'honneur de prononcer la déclaration commune suivante au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Mozambique et mon pays, le Ghana.

Nous remercions le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Adedeji Ebo, de son exposé et saluons la participation des représentants de la République arabe syrienne et de la République islamique d'Iran et de la représentante de la Türkiye à la présente séance.

Nous nous félicitons du cent onzième rapport mensuel de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (voir S/2022/1016, annexe), ainsi que de la présentation du cent neuvième rapport de la République arabe syrienne à l'OIAC. Nous constatons avec regret que, comme cela a été le cas ces derniers temps, il n'y a pas eu de fait nouveau important en ce qui concerne cette question, que nous examinons sur une base mensuelle. L'absence de progrès dans le règlement

définitif de la question continue de nous préoccuper. Compte tenu de la menace que les armes chimiques font peser sur la paix et la sécurité internationales, le Conseil doit adopter une approche pragmatique pour contribuer au règlement de cette question, conformément au droit international. Pour ce faire, nous devons appuyer de manière constructive les efforts déployés par l'OIAC pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des déclarations faites par l'autorité nationale syrienne.

Bien que nous reconnaissons les efforts déployés par l'autorité nationale syrienne, notamment la prorogation de l'Accord tripartite pour une période de six mois, jusqu'au 30 juin, et sa réaction à l'intention du Secrétariat technique de l'OIAC d'envoyer une équipe réduite pour mener des activités limitées dans le pays pendant une semaine ce mois-ci, nous pensons qu'il est possible de faire beaucoup plus. Nous encourageons la République arabe syrienne à intensifier sa coopération constructive avec le Secrétariat technique, conformément à la résolution 2118 (2013) et à la Convention sur les armes chimiques, afin de contribuer à régler, entre autres, les problèmes persistants suivants : premièrement, l'organisation de la prochaine série de consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations ; deuxièmement, les 20 questions qui sont en suspens depuis un certain temps déjà ; troisièmement, la question de la détection d'un produit chimique visé au point 4) de la partie B du tableau 2 dans les installations de Barzé en novembre 2018 ; et quatrièmement, la déclaration exhaustive de toutes les armes chimiques et leurs installations de fabrication que le pays détient, y compris celles qui ne sont pas destinées à des fins interdites par la Convention sur les armes chimiques.

Nous soulignons l'importance de la réunion de haut niveau en personne qui a été proposée entre les responsables de la République arabe syrienne et l'OIAC, car ce dialogue et cette concertation entre les acteurs clefs des deux parties pourraient susciter l'élan nécessaire et accélérer le processus en vue d'un règlement définitif des questions en suspens. Nous espérons que les deux parties redoubleront d'efforts afin de préparer la tenue d'une réunion dans les plus brefs délais.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil de sécurité appellent une fois encore, collectivement, à une collaboration renforcée et constructive entre le Secrétariat technique de l'OIAC et l'autorité nationale syrienne, afin de régler de toute urgence toutes les questions en suspens, qui empêchent de progresser de manière concrète dans l'application intégrale de la résolution 2118 (2013).

M. Cunha Pinto Coelho (Brésil) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je souhaite chaleureusement la bienvenue aux membres nouvellement élus du Conseil de sécurité et je félicite le Japon de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je tiens également à remercier M. Adedeji Ebo, Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, de son exposé. Je remercie par ailleurs le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de son dernier rapport en date (voir S/2022/1016, annexe).

Comme ce fut le cas les mois précédents, la situation sur le terrain et les relations entre la République arabe syrienne et l'OIAC ne semblent guère avoir évolué, ce qui nous conforte dans l'idée que la fréquence des séances du Conseil de sécurité sur cette question n'est pas adaptée. Certes, le Conseil doit accorder une attention particulière aux progrès réalisés dans l'élimination des armes chimiques en Syrie, mais la tenue de séances mensuelles lorsqu'il n'y a que peu, voire pas, de faits nouveaux pertinents sur le terrain ne semble pas être une bonne manière d'utiliser son temps et ses ressources.

Le Brésil se félicite des efforts déployés pour organiser une réunion entre les représentants de l'OIAC et les autorités syriennes à Beyrouth en novembre dernier. Nous regrettons toutefois que cette réunion n'ait pu avoir lieu. Notant l'impossibilité de mener des séries de consultations complètes, nous saluons les efforts déployés pour envoyer une équipe réduite pour mener des activités limitées dans le pays en Syrie dans le courant du mois. En outre, nous nous félicitons de la prorogation, pour une période de six mois, de l'Accord tripartite entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'OIAC et la République arabe syrienne.

Compte tenu de l'absence de faits récents pertinents dans le dossier des armes chimiques syriennes, je voudrais rappeler notre position traditionnelle sur la question. Les armes chimiques sont absolument incompatibles avec le droit international humanitaire et n'ont donc pas leur place dans les pratiques et les doctrines du monde d'aujourd'hui. Le recours à de telles armes enfreint les accords internationaux et fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Les cas y relatifs doivent être traités en toute transparence et faire l'objet d'enquêtes approfondies et impartiales, conformément à la Convention sur les armes chimiques.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Puisqu'il s'agit de la première séance officielle du Conseil de sécurité en 2023, et de la première de Malte en tant que membre élu, je saisis cette occasion pour remercier tous les membres du Conseil de leur accueil chaleureux, ainsi

que l'ensemble des États Membres de la confiance qu'ils nous ont témoignée. Nous sommes impatients de nous impliquer de manière ouverte et constructive au cours des deux prochaines années et de contribuer efficacement aux travaux du Conseil. Je félicite également le Japon de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier. Enfin, et surtout, je remercie le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Adedeji Ebo, de l'exposé qu'il vient de présenter.

Le manque de progrès sur le dossier qui nous occupe reste inquiétant. Malte attache beaucoup d'importance à l'universalisation de la norme mondiale d'interdiction des armes chimiques, qui a pour soubassement la Convention sur les armes chimiques. Rien ne pourra jamais justifier l'emploi de ces armes épouvantables. Nous appelons la Syrie à coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et à régler toutes les questions en suspens concernant sa déclaration initiale. La République arabe syrienne doit se conformer à ses obligations en vertu de la Convention sur les armes chimiques, et cela inclut le règlement de toutes les questions relatives à sa déclaration initiale.

Rappelant la résolution 2118 (2013), adoptée à l'unanimité par le Conseil, nous sommes au regret de constater que la liste de déclarations en suspens et autres documents que l'Équipe d'évaluation des déclarations demande depuis 2019 n'a pas encore été fournie par la République arabe syrienne et que la déclaration soumise est inexacte et incomplète. Nous exhortons également la Syrie à accepter un ordre du jour et à prendre langue avec l'OIAC afin qu'une réunion entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre syrien des affaires étrangères puisse avoir lieu.

Malte appuie sans réserve l'OIAC et son secrétariat technique. Nous tenons aussi à souligner notre appui au travail de la Mission d'établissement des faits et à sa tâche qui consiste à élucider les conditions de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous attendons avec intérêt la publication de nouveaux rapports sur ce travail, y compris par l'Équipe d'enquête et d'identification. Nous devrions tous nous efforcer de défendre l'interdiction internationale concernant l'emploi des armes chimiques. Le manque de progrès signalé par le Secrétariat et l'OIAC demeure gravement préoccupant. Nous appelons la Syrie à collaborer avec l'OIAC et à présenter les assurances nécessaires sur son programme d'armes chimiques conformément à la Convention sur les armes chimiques.

M. Spasse (Albanie) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je souhaite chaleureusement la bienvenue aux cinq membres nouvellement élus au Conseil de

sécurité et vous souhaite à vous, Monsieur le Président, tout le succès possible à la présidence du Conseil pour le mois de janvier. Soyez assuré que ma délégation est prête à travailler avec vous de manière constructive. Je remercie également M. Ebo de son exposé.

L'emploi répété d'armes chimiques contre des civils par le régime d'Al-Assad est un affront aux règles les plus élémentaires de la société internationale et devrait donner lieu à une action décisive de la part du Conseil. Le manque persistant de coopération de la Syrie avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) est inacceptable. Les déclarations qu'elle a soumises ne sont ni exactes ni complètes. Elle refuse de délivrer un visa à un membre de l'Équipe d'évaluation des déclarations, en violation du paragraphe 7 de la résolution 2118 (2013), qui l'oblige à accepter le personnel nommé par l'OIAC. Il faut espérer que la visite de l'Équipe, quand elle aura finalement lieu, avec un effectif réduit, fera évoluer la situation. La Syrie refuse de répondre à la liste de 20 questions de l'Équipe d'évaluation des déclarations, ce qui laisse planer le flou sur l'élimination de son programme d'armes chimiques. C'est une attitude inacceptable, que nous condamnons. Le manque de coopération de la Syrie continue d'empêcher la tenue d'une réunion de haut niveau entre le Ministre syrien des affaires étrangères et le Directeur général de l'OIAC. Nous encourageons les personnes en charge des préparatifs à faire en sorte que cette réunion ait lieu dès que possible.

L'emploi d'armes chimiques par le régime d'Al-Assad et l'incertitude au sujet du programme d'armes chimiques sont profondément alarmants. Nous attendons avec intérêt le vingt-cinquième tour de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et la Syrie pour faire la lumière sur ces questions. De même, nous attendons les résultats de la neuvième série d'inspections des installations de Barzé et Jamraya. Nous appelons la Syrie à coopérer promptement et en toute franchise avec l'OIAC. Nous félicitons la Mission d'établissement des faits, qui poursuit ses activités visant à déterminer les conditions de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous félicitons également l'Équipe d'enquête et d'identification, qui s'attache à identifier les responsables du recours à des produits chimiques comme armes en Syrie. Nous attendons avec intérêt la publication de leurs rapports. L'Albanie réaffirme son plein appui au travail objectif, impartial et professionnel des équipes de l'OIAC. Nous saluons la décision, adoptée à la vingt-cinquième session de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, de suspendre le droit de vote et les privilèges du régime syrien en raison de son non-respect de la Convention.

L'emploi d'armes chimiques par le régime en Syrie est un acte horrible qui devrait amener la communauté internationale à s'unir contre ces armes et à demander des comptes aux responsables. En 2023, l'Albanie continuera d'offrir un soutien actif à la réalisation de l'objectif fondamental de l'OIAC, qui est la destruction définitive de tous les stocks déclarés d'armes chimiques et l'avènement d'un monde exempt de ces armes.

M^{me} Shaheen (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à nos nouveaux collègues, à savoir l'Équateur, le Japon, Malte, le Mozambique et la Suisse. Nous vous souhaitons, Monsieur le Président, une présidence réussie à la tête du Conseil ce mois-ci. Je remercie également M. Adedeji Ebo, Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, de son exposé.

Nous tenons à rappeler qu'en janvier 1993, à Paris, le Secrétaire général d'alors a ouvert à la signature la Convention sur les armes chimiques. À l'époque, elle avait été signée par 130 pays, témoignant d'un large consensus au sein de la communauté internationale et faisant de cet instrument l'une de nos plus importantes réalisations jamais obtenues dans le domaine du désarmement. Cependant, le dossier chimique syrien reste, malheureusement, l'un des dossiers les plus politisés du Conseil aujourd'hui, comme nous avons pu le constater durant la première moitié de notre mandat.

À cet égard, je tiens à réaffirmer une fois encore la position ferme des Émirats arabes unis qui consiste à rejeter et condamner catégoriquement l'emploi d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit et en toutes circonstances. Leur emploi est une violation flagrante des dispositions de la Convention sur les armes chimiques et du droit international.

Pour faire des progrès tangibles sur ce dossier, il faut engager un dialogue constructif. Par conséquent, les Émirats arabes unis insistent sur l'importance de la communication et du dialogue entre l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la Syrie. Nous appelons les parties à travailler dans un esprit conforme aux principes qui forment le socle de l'OIAC et sous-tendent son caractère technique, y compris une approche fondée sur le consensus et la non-politisation. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'accord conclu pour l'envoi d'une équipe réduite afin de mener des activités limitées en Syrie ce mois-ci, et nous espérons que des consultations bilatérales auront lieu dans les meilleurs délais.

Pour terminer, les Émirats arabes unis soulignent qu'il importe de progresser sur le dossier des armes chimiques syriennes et tous les autres dossiers liés au règlement de la crise syrienne.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens à féliciter le Japon et à vous souhaiter, Monsieur le Président, tout le succès possible à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je remercie le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Adedeji Ebo, de son exposé.

L'Équateur a suivi de près les séances du Conseil de sécurité sur la situation concernant les armes chimiques en République arabe syrienne. Nous apprécions à sa juste valeur le travail mené par la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en vue de fournir des informations exhaustives, fiables et indépendantes sur l'élimination complète et vérifiable du programme d'armes chimiques du pays. L'Équateur regrette l'absence de progrès, malgré les efforts déployés par l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC pour clarifier toutes les questions en suspens concernant les déclarations de la Syrie. À cet égard, nous espérons que cette équipe sera autorisée à revenir dans le pays pour reprendre ses travaux. Il est inacceptable que, neuf ans après l'adhésion de la Syrie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, sa déclaration nationale ne puisse toujours pas être considérée comme exacte et complète. Nous exhortons les autorités syriennes à maintenir leur engagement à s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2118 (2013), et à coopérer pleinement et de bonne foi avec l'OIAC et ses équipes techniques et d'enquête.

L'Équateur soutient le Secrétariat technique de l'OIAC ainsi que ses équipes techniques qui, malgré d'innombrables obstacles, effectuent leur travail de manière professionnelle, dans le respect des normes internationales. Nous sommes fermement convaincus que les incidents impliquant des armes chimiques doivent être traités avec transparence et faire l'objet d'enquêtes approfondies et impartiales, conformément à la Convention sur les armes chimiques.

L'Équateur exprime sa solidarité avec toutes les victimes des attaques à l'arme chimique en Syrie. Nous condamnons fermement l'emploi de telles armes, quels qu'en soient l'auteur, le lieu ou les circonstances.

L'une des priorités de l'Équateur pour le mandat 2023-2024 est précisément la non-prolifération des armes de destruction massive. Cette priorité ainsi que nos engagements historiques en faveur du désarmement guideront également nos contributions au sein de cet organe. Enfin, comme il s'agit de ma première intervention au Conseil de sécurité, qu'il me soit permis de saluer le travail des membres élus qui ont achevé leur mandat, à savoir l'Inde, l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : J'aimerais tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser mes meilleurs vœux pour votre présidence. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à tous les membres du Conseil pour les chaleureux mots de bienvenue qui ont été adressés à la Suisse et aux autres États entrants. Nous avons hâte de travailler à leurs côtés et nous leur souhaitons beaucoup de réussite.

Je remercie M. Adedeji Ebo, Haute-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, de sa présentation détaillée.

Au moment d'entamer son mandat au Conseil de sécurité, la Suisse tient à affirmer son attachement sans relâche au respect du droit international, et notamment de la Convention sur les armes chimiques. Tout au long de notre présence au Conseil, nous œuvrerons à soutenir ce pilier important de notre sécurité collective. Ratifiée par la quasi-totalité des États, dont la Syrie en 2013, la Convention offre globalement une protection contre les menaces et les effets dévastateurs des armes chimiques. Cependant, au cours des 10 dernières années, les obligations en découlant ont été violées à plusieurs reprises, en particulier en Syrie. Nous appelons la Syrie à respecter ses obligations en tant qu'État partie, et conformément à la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité.

Parmi ces obligations, la Syrie doit fournir une coopération pleine et entière à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Les activités de veille de cette organisation jouent un rôle clé dans la réalisation de l'objectif commun des États, qui est d'exclure complètement la possibilité de l'emploi des armes chimiques. Pour ce faire, les missions d'établissement des faits ainsi que les Équipes d'enquête et d'identification de l'OIAC doivent pouvoir opérer sur le terrain. Leur travail est fondamental, leur intégrité et leur professionnalisme ne font pas de doute. La Suisse souhaite souligner ici son entière confiance en l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et son soutien à toutes ses missions.

Depuis avril 2021, les experts de l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC ne peuvent plus entrer en Syrie. Cela nous préoccupe vivement. Nous demandons à la Syrie de permettre à cette équipe d'accéder sans entrave à son territoire, afin qu'elle puisse mener les enquêtes et vérifications nécessaires. Nous n'avons toujours pas la certitude que les stocks d'armes chimiques ont été complètement éliminés. Vingt points à cet égard restent actuellement en suspens, et seuls quatre ont été résolus en bientôt 10 ans. Tous ces obstacles doivent être levés sans délai, faute de quoi la déclaration initiale de la Syrie ne pourra être vérifiée.

La résolution 2118 a été adoptée à l'unanimité en 2013. À travers elle, le Conseil de sécurité a pris un engagement clair contre l'emploi d'armes chimiques en Syrie. En près de 10 ans, les séances régulières du Conseil ont servi à rappeler un enjeu central : prévenir la mise au point, la fabrication, le stockage, l'emploi et le transfert de telles armes et assurer leur destruction. Ceux qui les emploient doivent être traduits en justice ; leur impunité est inacceptable. Ce principe reste crucial aujourd'hui.

La Suisse continuera à s'engager avec la plus grande fermeté contre l'emploi et la prolifération d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit et en toutes circonstances. Il en va de notre sécurité collective et de la crédibilité des instruments de l'architecture de désarmement et de non-prolifération qui la garantissent. Or, face aux images effrayantes des effets des armes chimiques, on ne peut que dire : plus jamais ça !

M. Sun Zhiqiang (Chine) (*parle en chinois*) : Pour commencer, je voudrais féliciter le Japon pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Nous souhaitons la bienvenue à l'Équateur, au Japon, à Malte, au Mozambique et à la Suisse au Conseil de sécurité en tant que nouveaux membres non permanents. Nous nous réjouissons à la perspective de renforcer la coordination et la coopération entre ces pays et les autres membres du Conseil afin de promouvoir l'unité au sein de celui-ci ainsi que la mise en œuvre efficace de son mandat au cours de cette nouvelle année.

Je remercie M. Adedeji Ebo, Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, de son exposé. Nous regrettons également que le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) n'ait pas accepté l'invitation à présenter un exposé au Conseil.

La Chine a toujours été opposée à l'emploi d'armes chimiques par tout pays, organisation ou

individu, quels que soient les objectifs et les circonstances. Nous aspirons à l'avènement d'un monde exempt d'armes chimiques, le plus rapidement possible. Le dialogue et les négociations sont les seuls moyens de régler la question des armes chimiques syriennes. Le Gouvernement syrien et le Secrétariat technique de l'OIAC doivent renforcer leur collaboration, améliorer leur communication et avancer dans la même direction afin de régler rapidement les questions en suspens. À cet égard, nous nous félicitons de la prorogation de l'accord tripartite conclu entre le Gouvernement syrien, le Secrétariat technique et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

En ce qui concerne la réunion entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre syrien des affaires étrangères, la Chine encourage le Gouvernement syrien et le Secrétariat technique à renforcer la coordination de leurs efforts pour faire avancer les préparatifs conjointement. Nous demandons également au Secrétariat technique de tenir pleinement compte des réalités auxquelles le pays concerné est confronté et de faciliter sa participation à la vingt-cinquième série de consultations techniques. Le Secrétariat technique doit absolument prendre en considération les informations fournies précédemment par le Gouvernement syrien concernant les organisations terroristes qui possèdent et utilisent des armes chimiques.

Enfin, la Chine appelle de nouveau le Conseil à réduire la fréquence de ses délibérations sur la question syrienne ou à envisager de combiner les différents volets de ce dossier. Cela nous permettrait d'adopter une approche holistique de la question syrienne et d'améliorer l'efficacité du Conseil.

M. de Rivière (France) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la fonction de Président du Conseil de sécurité pour le mois de janvier, et je souhaite aussi la bienvenue à tous les nouveaux membres non permanents qui sont à cette table aujourd'hui pour la première fois. Je remercie M. Ebo pour son exposé.

Chacun le sait, nous sommes une fois de plus réunis car le régime syrien a utilisé des armes de destruction massive contre sa propre population. Des enquêtes indépendantes conduites par les Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) l'ont démontré à huit reprises. Je rappelle que la résolution 2118 (2013) a été adoptée à l'unanimité et que la réalité de l'attaque meurtrière de la Ghouta en août 2013 n'a jamais été contestée par personne.

L'absence de progrès depuis lors est frustrante, mais la responsabilité en incombe exclusivement au régime syrien. C'est lui qui refuse obstinément de coopérer, avec une mauvaise foi évidente. C'est lui qui a choisi de faire échouer la réunion bilatérale prévue en novembre avec le Secrétariat technique en posant des conditions qu'il savait impossibles à respecter.

Face à cela, le Secrétariat déploie des efforts inlassables pour mettre en œuvre son mandat. Dans une énième tentative de progresser sur la déclaration initiale, l'OIAC a informé la Syrie de son intention d'envoyer prochainement une équipe réduite sur le terrain. Nous appelons la Syrie à faciliter le déploiement de cette équipe et à coopérer, enfin.

Il est urgent que la Syrie fasse la lumière sur ses stocks d'armes chimiques, qui n'ont pas tous été détruits. Il est temps qu'elle se mette en conformité avec ses obligations internationales, seul moyen pour elle de rétablir ses droits et ses privilèges.

La France restera très attentive aux conclusions des prochains rapports de l'Équipe d'enquête et d'identification sur les attaques de Douma et de Marea. Il ne doit y avoir aucune impunité pour les auteurs d'attaques chimiques. La lutte contre l'impunité est une priorité pour la France et le fondement de l'efficacité et de la crédibilité du régime d'interdiction. Nous poursuivrons notre mobilisation en ce sens.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se joint aux autres orateurs pour vous souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité, Monsieur le Président, et vous assurer de son plein appui pendant la présidence japonaise du Conseil. Nous souhaitons également la bienvenue à nos collègues de l'Équateur, de Malte, du Mozambique et de la Suisse.

Je tiens à remercier M. Ebo de son exposé et le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de son rapport mensuel (voir S/2022/1016, annexe).

L'année dernière a marqué le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. Chacun d'entre nous a la responsabilité de veiller à ce qu'elle soit respectée.

Nous le savons tous et toutes, avant le début du conflit en 2011, la Syrie disposait d'un vaste programme d'armes chimiques. En 2013, à la suite de plusieurs attaques à l'arme chimique, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2118 (2013). Mais il est apparu par la suite que la Syrie avait conservé des capacités en matière d'armes chimiques, en violation

de la résolution 2118 (2013) et de la Convention sur les armes chimiques. Et pire encore, de nouvelles attaques ont été perpétrées. Des enquêtes menées par l'OIAC et conjointement par l'OIAC et l'ONU ont confirmé que le régime syrien a utilisé des armes chimiques, notamment du chlore et du sarin, à au moins huit reprises.

Il s'agissait d'attaques choquantes perpétrées par le régime syrien et conçues pour infliger des pertes massives et des souffrances extrêmes à son propre peuple. Depuis lors, la Syrie a fait tout son possible pour contourner et annihiler les efforts déployés par l'OIAC pour résoudre les nombreuses et graves lacunes et omissions recensées dans sa déclaration relative aux armes chimiques.

Comme nous l'avons entendu, la Syrie fait toujours montre de son mépris pour les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). Malheureusement, au cours des neuf dernières années, les initiatives en vue de l'application du principe de responsabilité et d'une action efficace pour faire respecter la résolution 2118 (2013) ont été constamment entravées au Conseil de sécurité. Une campagne de désinformation incessante est également menée pour discréditer l'OIAC et soustraire le régime syrien à l'obligation de répondre de ses crimes.

Il n'est pas trop tard pour renverser la situation. Nous nous félicitons de la dernière initiative du Secrétariat technique d'envoyer une équipe réduite en Syrie ce mois-ci. C'est l'occasion pour le régime syrien de commencer enfin à se mettre en conformité avec ses obligations. La responsabilité lui incombe.

Il y a bientôt 10 ans que la résolution 2118 (2013) a été adoptée. En tant que Conseil, nous devons insister sur sa pleine mise en œuvre. Cela implique la destruction complète du stock d'armes chimiques de la Syrie et l'application du principe de responsabilité pour l'utilisation de ces armes. Comme l'a dit M. Ebo aujourd'hui, l'impunité représente une menace pour la paix et la sécurité internationales et un danger pour nous tous. En tant que Conseil, nous ne pouvons pas fermer les yeux ; nous devons nous aussi assumer nos responsabilités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Je remercie M. Ebo de son exposé. Le Japon salue le professionnalisme et l'impartialité dont ont fait preuve l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et le Secrétariat technique dans leurs travaux.

L'emploi d'armes chimiques ne doit jamais être toléré, en tout lieu, à tout moment, par quiconque, en quelque circonstance que ce soit. Ceux qui se rendent coupables d'emploi d'armes chimiques doivent répondre de leurs actes.

L'absence de progrès concrets dans ce dossier est regrettable, et le dernier rapport du Directeur général de l'OIAC a confirmé une fois de plus que

« la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète » (S/2022/1016, annexe, par. 18).

Le Japon se félicite de la déclaration commune prononcée le mois dernier par la délégation française à la vingt-septième session de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques. Dans cette déclaration, 57 États Membres, dont le Japon, ont conjointement renouvelé leur appel à la Syrie pour qu'elle résolve les nombreuses lacunes et incohérences recensées dans sa déclaration et s'acquitte de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques.

Le Japon exhorte la Syrie à honorer pleinement les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention et de la résolution 2118 (2013). La décision prise à la vingt-cinquième session de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques doit être prise au sérieux par la Syrie. La Syrie doit coopérer de bonne foi avec le Secrétariat technique de l'OIAC et fournir tous les documents requis pour régler les questions en suspens liées à la déclaration initiale et aux déclarations suivantes soumises par la Syrie.

Nous regrettons que tous les efforts déployés au cours de l'année écoulée pour organiser la prochaine série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne n'aient toujours pas porté leurs fruits. La Syrie doit prendre les mesures nécessaires pour faciliter la tenue de ces consultations et s'abstenir d'invoquer de nouveaux prétextes pour empêcher l'entrée sur son territoire d'un expert technique de l'Équipe d'évaluation des déclarations.

Nous nous félicitons que l'Équipe d'enquête et d'identification poursuive ses enquêtes, notamment celle sur l'incident de Douma en 2018. Nous espérons sincèrement que ses prochains rapports permettront de clarifier davantage les incidents liés à l'utilisation d'armes chimiques en Syrie.

L'emploi d'armes chimiques en Syrie représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales et pour le régime mondial de non-prolifération. Le Japon estime que le Conseil de sécurité doit rester saisi de la question.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession du Japon à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je félicite également les cinq nouveaux membres qui ont rejoint le Conseil au début de cette année. Nous nous tenons prêts à collaborer avec eux au Conseil sur les questions qui concernent la Syrie.

Nous demeurons convaincus qu'il importe de rationaliser l'emploi du temps et des ressources du Conseil, et de ne pas tenir de débats en l'absence de faits nouveaux exigeant la convocation de telles séances. L'entrée de cinq nouveaux membres au Conseil nous donne aujourd'hui une raison de présenter un bref aperçu de la position de la Syrie sur certains aspects de cette question. Je souhaite donc faire les observations suivantes.

Premièrement, la République arabe syrienne a condamné à maintes reprises l'utilisation d'armes chimiques par quiconque, en tout lieu, en tout temps et en toutes circonstances. Nous avons toujours affirmé que nous n'avons jamais utilisé ces armes interdites ou des matières chimiques toxiques.

Deuxièmement, le premier incident impliquant l'utilisation d'armes chimiques en Syrie s'est produit le 19 mars 2013, lorsqu'un groupe terroriste a lancé une bombe contenant une matière chimique toxique sur Khan el-Assal, dans la province d'Alep, tuant 25 personnes, dont une majorité étaient membres de l'Armée arabe syrienne. Cette attaque a également blessé 110 personnes qui ont été asphyxiées et ont perdu connaissance. Il est regrettable que malgré la présentation, à l'époque, d'une demande officielle de la Syrie au Secrétaire général afin qu'une équipe indépendante soit déployée pour enquêter sur cette attaque, aucune visite n'ait été effectuée sur les lieux et aucune enquête n'ait été menée à ce jour.

Troisièmement, la République arabe syrienne a volontairement adhéré à la Convention sur les armes chimiques en septembre 2013. Elle a achevé de détruire tous ses stocks et ses installations de fabrication en 2014, malgré la difficulté de la situation à l'époque. Nous avons mis un point d'honneur à coopérer pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), et nous nous sommes employés à mettre en œuvre la Convention avant même son entrée en vigueur.

Quatrièmement, au cours des neuf dernières années, l'autorité nationale syrienne a accordé plus de 500 visas d'entrée à des représentants du Secrétariat technique de l'OIAC, et notamment à l'ensemble des équipes de l'organisation qui travaillent en Syrie. Nous avons également facilité 24 cycles de négociations pour l'Équipe d'évaluation des déclarations et neuf séries d'inspections dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques. En outre, nous avons facilité plusieurs visites de la Mission d'établissement des faits en Syrie, dont la dernière s'est déroulée en novembre 2022. Nous avons également approuvé à plusieurs reprises le renouvellement de l'accord tripartite entre la Syrie, l'OIAC et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, facilitant ainsi le travail des équipes qui se rendent en Syrie.

Cinquièmement, la Syrie a accueilli favorablement la tenue de négociations de haut niveau entre le Ministre des affaires étrangères, le Chef de l'autorité nationale et le Directeur général de l'OIAC. Nous attendons avec intérêt la tenue de négociations dans les plus brefs délais lorsque les parties se seront mises d'accord sur un ordre du jour.

Sixièmement, la République arabe syrienne a souligné la nature illégale de la création de la dénommée Équipe d'enquête et d'identification, étant donné que la Convention sur les armes chimiques n'a pas doté le Secrétariat technique de l'OIAC d'un mandat lui permettant d'établir les responsabilités en cas d'utilisation d'armes chimiques. Cela signifie qu'il y a eu manipulation du texte de la Convention en vue de confier à l'Équipe un mandat illégal. La Syrie ne reconnaît donc aucune conclusion de cette équipe illégale.

En ce qui concerne l'évolution de la coopération entre la Syrie et l'OIAC, j'attire l'attention des personnes présentes sur les aspects suivants. La Syrie a accordé l'accès à toutes ses installations pour garantir la réussite de la visite entreprise par l'équipe de la Mission d'établissement des faits en novembre 2022. Nous avons redemandé que l'équipe publie son rapport sur les cinq incidents signalés par la Syrie. Nous avons appelé l'équipe à se conformer au document de travail adopté et à appliquer les dispositions de la Convention selon lesquelles elle est tenue de respecter les principes de professionnalisme et d'indépendance dans ses travaux, en particulier en ce qui concerne le maintien de la chaîne de responsabilité des échantillons, l'organisation d'entretiens avec les témoins, l'examen des documents et des registres et la nécessité de ne pas se fier à des sources publiques.

Le rapport publié à l'issue de la huitième série d'inspections dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques a salué l'importante coopération de la Syrie et le fait qu'elle avait permis à l'équipe d'inspection d'accéder aux installations durant ce cycle, et il a confirmé l'absence de toute activité interdite au regard de la Convention.

La République arabe syrienne a présenté son 109^e rapport, en date du 14 décembre 2022, qui couvre notamment les activités relatives à la destruction des armes chimiques et des installations de fabrication.

La Syrie a accueilli avec satisfaction la demande du Secrétariat technique visant à ce qu'un groupe réduit de l'Équipe d'évaluation des déclarations se rende dans le pays pour mener des activités limitées ce mois. Cela montre l'engagement et la détermination de la Syrie à coopérer avec l'Équipe. Nous attendons cette visite avec impatience et espérons qu'elle sera fructueuse.

Pour terminer, la Syrie réaffirme sa volonté de continuer à coopérer avec l'OIAC afin de clore ce dossier. Nous appelons le Secrétariat technique de l'OIAC à faire preuve de professionnalisme et de neutralité. Nous demandons également aux États Membres de traiter ce dossier conformément à sa nature technique, de s'abstenir de le politiser et de ne pas tirer de conclusions hâtives et prématurées. La Syrie souligne également que son comportement responsable et sa bonne foi prouvent qu'elle n'a rien à cacher. La méfiance et le déni de certains pays occidentaux qui cherchent à promouvoir leurs objectifs politiques bien connus ne mèneront à rien d'autre que davantage de complications dans le but d'empêcher la clôture de ce dossier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de la Turquie.

M^{me} Özgür (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à me joindre aux autres délégations pour féliciter le Japon, ainsi que l'Équateur, Malte, le Mozambique et la Suisse, qui entament leur mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité. Nous remercions le Haut-Représentant adjoint, M. Ebo, de son exposé. Nous félicitons également le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques d'avoir su préserver son indépendance, son impartialité et son professionnalisme.

Le dernier rapport du Directeur général de l'OIAC (voir S/2022/1016, annexe) montre que les questions en suspens liées à la déclaration initiale et aux déclarations suivantes de la République arabe syrienne persistent. Eu égard aux lacunes, incohérences ou disparités recensées qui n'ont pas été résolues, le Secrétariat

technique de l'OIAC estime que la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète. En outre, toutes les tentatives du Secrétariat technique pour organiser la prochaine série de consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations en Syrie ou à Beyrouth n'ont toujours pas porté leurs fruits. Par ailleurs, le Secrétariat technique de l'OIAC n'a pas encore reçu de réponse à ses demandes d'informations concernant les installations de fabrication d'armes chimiques du régime et le mouvement non autorisé des cylindres de chlore utilisés durant l'attaque survenue à Douma en 2018. Nous attendons avec intérêt de recevoir, à l'occasion de la prochaine séance du Conseil, des informations sur les résultats des activités limitées menées dans le pays par une équipe réduite du Secrétariat technique en République arabe syrienne du 17 au 22 janvier. Nous appelons le régime syrien à coopérer pleinement avec le Secrétariat technique et à fournir les informations demandées, conformément à ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques.

Les enquêtes que mènent la Mission d'établissement des faits et l'Équipe d'enquête et d'identification seront déterminantes pour établir la vérité sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Par conséquent, nous attendons également avec intérêt la fin de ces enquêtes, ainsi que les prochains rapports de la Mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'enquête et d'identification.

L'emploi d'armes chimiques est inacceptable, quelles que soient les circonstances. Il nous incombe collectivement de veiller à ce que les responsables de ce crime odieux répondent de leurs actes, et de rendre hommage aux centaines d'innocents qui ont perdu la vie dans les attaques à l'arme chimique perpétrées en Syrie. Enfin, en tant que voisin de la Syrie, nous estimons que l'examen régulier par le Conseil du programme d'armes chimiques syrien est un point important, qui doit figurer sur le programme de travail mensuel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Jalil Irvani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, pour l'élection du Japon en tant que nouveau membre du Conseil de sécurité et pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je tiens également à féliciter les autres membres nouvellement élus du Conseil ; l'Équateur, Malte, le Mozambique et la Suisse. Nous félicitons également l'Inde, l'un des membres sortants, pour avoir

mené efficacement à bien sa présidence pour le mois de décembre. Je saisis cette occasion pour remercier tous les membres élus sortants pour le travail diligent et louable qu'ils ont accompli tout au long de leur mandat de deux ans en tant que membres du Conseil.

La situation n'a pas évolué depuis la dernière séance consacrée à cette question (voir S/PV.9207). L'exposé présenté par M. Ebo aujourd'hui ne comportait pas non plus d'éléments nouveaux. La présente séance démontre une fois de plus que les répétitions mensuelles sur cette question, qui mettent en évidence l'absence de progrès et de faits nouveaux, constituent un gaspillage des ressources de l'ONU et font perdre du temps aux membres du Conseil.

L'Iran est favorable à ce que les questions en suspens soient réglées, au titre du volet technique concerné, dans le cadre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), par le dialogue et une coopération constructive entre la Syrie et l'OIAC. À cette fin, toutes les enquêtes doivent être impartiales, professionnelles, crédibles et objectives et respecter intégralement les prescriptions et procédures de la Convention sur les armes chimiques. Nous rejetons catégoriquement tous les efforts visant à saper la Convention et l'autorité de l'OIAC et appelons à une mise en œuvre équilibrée, complète et non discriminatoire de la Convention. Nous restons convaincus que la politisation de la mise en œuvre de la Convention et l'instrumentalisation politique de l'OIAC mettent en péril la crédibilité de l'OIAC et de la Convention.

Nous félicitons la République arabe syrienne de sa collaboration constructive avec l'OIAC, qui, à notre avis, mérite d'être saluée. Il est également primordial de répondre aux préoccupations légitimes du Gouvernement syrien, notamment en ce qui concerne sa position sur le caractère illégal de la création de l'Équipe d'enquête et d'identification, qui s'est vue confier un mandat illégal. La Syrie a régulièrement remis ses rapports mensuels au Directeur général de l'OIAC, le plus récent étant le rapport en date du 15 décembre 2022, qui décrit notamment en détail les efforts déployés par ce pays pour détruire les armes chimiques et les installations de fabrication. Nous espérons que la réunion de haut niveau entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre syrien des affaires étrangères aura lieu et constituera un premier pas pour que les parties puissent régler les questions en suspens.

La séance est levée à 11 h 15.